



Syndicat du Bassin de la
Berre et du Rieu

Plan de gestion de la zone humide de Sainte Croix à Sigean

Etat des lieux - Rapport global de phase 1 – Note d'évaluation de la concertation

52034 | v1



EPTB AUDE
SMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES



**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**La Région
Occitanie**
Pyrénées - Méditerranée



AUDE
Le Département



**setec
hydratec**



AGENCE
MTDA
CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

Philippe Blancher Conseil

 HYDRATEC Vitrolles 3 Chemin des Gorges de Cabriès 13127 Vitrolles Courriel : mailto:hydra@hydra.setec.fr T : 04.86.15.62.51 F : 04.86.15.62.48 Directeur d'affaire : SYW Responsable d'affaire : SYW N° affaire : 52034 Fichier : 52034_RAP_Hydratec_SBBR_ZH_Sige an_Rapport_Phase1_complet_v2_avec marques révision.docx					
Version	Date	Etabli par	Vérifié par	Nb pages	Observations / Visa
1	09/01/2024	PHB		32	

TABLE DES MATIERES

1. OBJECTIFS ET ATTENTES VIS-A-VIS DE LA CONCERTATION ET DE SON EVALUATION.....	3
2. REALISATION DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION.....	3
2.1 Les entretiens.....	3
2.2 L'atelier du 28 septembre.....	4
3. EVALUATION DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION.....	5
4. PRECONISATIONS POUR LA SUITE.....	6

1. OBJECTIFS ET ATTENTES VIS-A-VIS DE LA CONCERTATION ET DE SON EVALUATION

Au chapitre 7 du CCTP concernant le contenu de la démarche de concertation, il est dit que :

Au-delà des aspects techniques, cette mission devra faire l'objet d'une large concertation avec les usagers et les propriétaires des différentes parcelles privées composant le site de Sainte Croix. Il s'agit d'un élément essentiel de toute la démarche. La méthodologie de concertation et d'animation est particulièrement importante et ce d'autant que le climat peut être sensible et que certains milieux sont pour partie dégradés.

Ensuite, le chapitre 7 développe successivement :

- ✓ Les attentes du maître d'ouvrage (§ 7.1) ;
- ✓ Les objectifs de la démarche concertée (§ 7.2) ;
- ✓ L'articulation de la démarche concertée avec l'élaboration du plan de gestion (§ 7.3).

Nous avons repris ci-dessous ces différents points comme base d'évaluation de la concertation mise en œuvre au cours de cette phase 1.

Plus loin au paragraphe 7.4.3, le CCTP précise le contenu de l'évaluation de la méthode de concertation :

Le prestataire produira, **en fin de mission**, un document pour évaluer la démarche de concertation qui sera soumis au comité de pilotage. Ce document comprendra :

- ✓ Une description de la démarche de concertation ;
- ✓ Une présentation de la méthode d'évaluation (indicateurs, critères choisis, supports...) ;
- ✓ Les résultats de cette évaluation.

Il sera répondu à l'ensemble de ces points en fin de mission. En particulier, la définition d'indicateurs et de critères précis au-delà de ceux utilisés ci-dessous sera précisée en début de phase 2.

2. REALISATION DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION

2.1 LES ENTRETIENS

En amont de l'étude et tout au long de la phase 1, le technicien de rivière, Florian Coulon, en charge du suivi de l'étude a très régulièrement pris le temps d'échanger avec les propriétaires surtout, mais aussi les autres acteurs, afin de lever les interrogations et une certaine méfiance et créer un climat de confiance. Cette présence a grandement facilité le travail des bureaux d'études.

Les bureaux d'études ont interrogé, principalement en face-à-face, 6 propriétaires de la « zone centrale », sur 16, les principaux, ainsi que M. Pujol, compte-tenu l'intérêt particulier de sa parcelle, au nord-est de l'étude au niveau de la martelière et de la présence d'un puit sur son terrain. Ces entretiens ont été réalisés entre juin 2022 et juillet 2023.

Les entretiens auprès des institutionnels et des représentants d'usagers ont été réalisés en juillet 2022, puis sur la période de février à mars 2023, en bonne partie en face-à-face, mais aussi en visioconférence ou par téléphone (dans ces deux derniers cas, le mode d'entretien est mentionné dans la liste ci-dessous) :

Ces entretiens ont permis d'une part de préciser les perceptions et attentes des acteurs locaux, d'autre part de dégager les points de convergence, réserves, tensions, conflits. Cette deuxième partie avait pour objet de mettre en valeur les points d'appui et les freins potentiels à prendre en compte pour pouvoir répondre aux enjeux.

Les points essentiels, tels que présentés au Copil du 3 octobre, sont les suivants.

Pour les principaux propriétaires et usagers, on constate :

- ✓ Une certaine défiance, mais pas d'opposition de principe, grâce en particulier à la qualité du dialogue instauré par Florian Coulon ;
- ✓ « Faites vos preuves », « Montrez en quoi vous pouvez nous être utiles » ; « Nous souhaitons rester maîtres chez nous et ne pas subir des contraintes administratives » ;
- ✓ Des tensions autour de l'impossibilité d'installer des panneaux voltaïques et des modalités de manœuvre de la martelière ;
- ✓ Un intérêt du représentant des chasseurs pour ce qui maintiendrait les milieux ouverts et apporterait plus de biodiversité, ainsi que pour la facilitation du dialogue avec les propriétaires.

Pour les acteurs institutionnels, on constate :

- ✓ Un intérêt marqué pour la démarche et la volonté de l'appuyer dans le respect de la volonté des propriétaires ;
- ✓ Pour le Parc naturel régional, ce serait une action significative hors Natura 2000 ;
- ✓ Pour la commune de Sigean, il faut assurer la fonction de zone de rétention des crues et pouvoir la remplir de façon plus efficace et consensuelle, préserver la quiétude du site...

L'atelier du 28 septembre a permis de clarifier, préciser ou d'ajuster certains positionnements.

2.2 L'ATELIER DU 28 SEPTEMBRE

Lors de l'atelier, quatre des six propriétaires rencontrés étaient présents ; M. Resse et M. Teychenne s'étant excusés.

Voici la présentation de l'atelier et de ses résultats, présentée lors du Copil du 3 octobre.

Un début houleux

- ✓ Expression de la défiance des propriétaires : « Qu'attendez-vous de nous ? », « Nous n'avons pas besoin de vous » ;
- ✓ « Tout est déjà ficelé ! » : copil de validation du passage à l'élaboration du plan de gestion cinq jours plus tard, élaboration du plan de novembre 2023 à février 2024 (échéances administratives).

Puis, le dialogue s'installe

- ✓ Des apports très pédagogiques, cohérents et convergents des institutionnels sur le pourquoi et le comment du plan de gestion (rien ne leur sera imposé) ;
- ✓ Des pistes de propositions, y compris sur la gestion hydraulique, rétention des crues, maintien de l'eau ;
- ✓ L'intérêt des propriétaires grandit à mesure qu'ils voient en quoi le plan de gestion leur serait utile ;
- ✓ Ce qui facilite les choses, c'est qu'ils adhèrent aux enjeux et aux objectifs, en particulier écologiques.

Ainsi, les propriétaires présents ont manifesté un réel intérêt dès que les partenaires institutionnels ont pu montrer qu'il y avait un accord général pour ne rien leur imposer et qu'ils ont

développé des pistes de propositions sur la gestion hydraulique, l'entretien, le développement de nouvelles activités...

Il est alors apparu que globalement les propriétaires partageaient la perception des enjeux mis en valeur par le diagnostic. Ils ont exprimé ainsi des besoins d'accompagnement technique et financier, auquel un plan de gestion peut parfaitement répondre.

Les propriétaires n'ont donc pas tout à fait quitté la position de réserve, mais ils semblent disposés à évoluer vers des positions favorables, voire très favorables, si l'élaboration et la mise en œuvre du plan reste sous leur contrôle.

En conclusion, il a été décidé avec eux que

- ✓ L'étude du plan ne sera lancée qu'une fois que les propriétaires, y compris certains absents, auront pris connaissance de l'étude et du compte-rendu de l'atelier et qu'ils auront pu donner formellement leur accord ;
- ✓ Les délais d'élaboration du plan de gestion permettront véritablement leur implication.

3. EVALUATION DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION

Nous reprenons ci-dessous (en italique) les éléments du CCTP et précisons jusqu'à quel point il y a été répondu.

7.1 LES ATTENTES DU MAITRE D'OUVRAGE

✓ Amener l'ensemble des acteurs de ce territoire à un même socle de connaissance sur les caractéristiques et le fonctionnement des zones humides, ainsi que sur les différents projets susceptibles de les affecter

Le travail est en cours. Des informations et messages essentiels sont déjà passés. Toutefois, il n'est pas évident pour les propriétaires de s'approprier l'ensemble des éléments contenus dans le rapport technique. Un gros effort de pédagogie devra être fait tout au long de la phase 2 d'élaboration du plan de gestion.

✓ Permettre la construction et l'appropriation d'un projet global par l'ensemble des acteurs concernés en créant une dynamique constructive

Là aussi, le travail est amorcé et devra se poursuivre en respectant la demande concernant les délais et leur implication.

✓ Anticiper d'éventuels conflits d'usages et éviter des points de blocage, en favorisant le dialogue territorial

Objectif atteint pour ce qui concerne la phase 1, puisqu'à priori, la poursuite vers la phase 2 et l'élaboration du plan est souhaitée tant par les institutionnels que par les propriétaires, à l'exception de l'un d'entre eux qui exprime encore des réserves.

✓ Optimiser la démarche de plan de gestion en tenant compte des besoins pour adapter les mesures et aboutir à un projet coconstruit de gestion de l'espace.

Concerne spécifiquement la phase 2.

7.2 LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE CONCERTÉE

✓ Concevoir une méthode de concertation adaptée au contexte local, permettant l'information et la participation de tous les acteurs concernés par le projet et gérer les différents intérêts

Pour cette phase 1, une grande attention a été apportée à la progressivité et la prudence afin de permettre aux propriétaires de rentrer progressivement dans la démarche. Ainsi, le premier atelier a été un temps d'écoute et de dialogue très simple et direct, sans mise en œuvre de méthode élaborée de travail en commun.

✓ *Accompagner la démarche d'élaboration du plan de gestion et dynamiser les synergies d'interventions*

Concerne spécifiquement la phase 2.

✓ *Évaluer cette démarche (proposition de critères d'évaluation, analyse des temps d'échanges...) et rédiger une note méthodologique (synthèse des préconisations du prestataire).*

Fait pour la phase 1 à travers cette note.

7.3 ARTICULATION DE LA DÉMARCHE CONCERTÉE AVEC L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION

Cette démarche de concertation accompagnera essentiellement la dernière phase de cette étude correspondant à la tranche optionnelle du marché avec la rédaction du plan de gestion. Néanmoins, la démarche et la méthode seront présentées lors de la réunion de démarrage, détaillant les différentes phases du projet attendues.

✓ *Phase 1 (tranche ferme) : définition de l'état de lieux, détermination des enjeux et des objectifs*

Le prestataire de la démarche concertée sera associé à cette première phase d'étude, notamment pour partager l'état des lieux et le diagnostic du site et garantir l'expression de tous sur la définition des enjeux et objectifs du plan. Fait.

Cet accompagnement devra se traduire par des avis, conseils portant sur le bon déroulement de la concertation. Fait

✓ *Phase 2 (tranche optionnelle) : établissement d'un plan d'actions concerté*

La phase 2 est la rédaction du plan de gestion pour permettre de restaurer la zone humide et les services qu'elle rend, tout en tenant compte des usages et des pratiques. Le prestataire de la démarche concertée interviendra, notamment dans les temps de rencontres et d'échanges, sur le même principe que dans la phase précédente. A faire.

4. PRECONISATIONS POUR LA SUITE

Au vu des analyses faites ci-dessus, en particulier au paragraphe 9.2. *Points de convergence, réserves, tensions, conflits*, le point de départ pourrait être caractérisé de la façon suivante :

Les points suivants nous paraissent particulièrement importants à garder en perspective :

- Continuer à créer la confiance, valoriser ce qui a été fait par les propriétaires et qui a permis de préserver des qualités essentielles de ce site, continuer à bien écouter les attentes, réserves des principaux acteurs locaux ;
- Présenter de la façon la plus pédagogique possible les résultats de la phase 1 et les orientations possibles (sans donner l'idée que les participants ne sont pas à même de comprendre des approches scientifiques), donner envie d'aller plus loin dans la démarche ;

Les résultats attendus sont donc : une confiance accrue ; un état des lieux enrichi par les connaissances et perspectives des acteurs ; une implication forte dans l'élaboration du plan, avec des méthodes de travail en commun adaptées